

## Commune de LAUZERTE

ACTE : 1.4.3

L'an deux mille vingt-quatre et le 07 Février 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES DENIS, MAZILLE, BASSO-GUICHARD  
MRS BERTHAUX, CAM, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations:

MME LARONDE A M. BERTHAUX A MME DENIS  
MME GAUCHET A MME BASSO-GUICHARD  
M. BAÏADA A M. CAM  
MME BOURCIER A MME MAZILLE

Excusé(e)s / Absent(e)s : M. BADOX, MME BOURCIER, MME NEGRE

Secrétaire : MME DENIS

Date de la convocation : 03/02/2024

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 8 Nombre de votants : 12

❖ **OBJET** : AVENANT CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE D'ARCHIVAGE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE TARN ET GARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le livre II - titre premier du code du patrimoine ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment en son article 25 modifié par la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 - art. 80 ;

Vu la délibération n°2017-28 en date du 4 juillet 2017 du conseil d'administration du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn-et-Garonne relative à la mise en place d'un service d'expertise d'archivage en soutien aux collectivités du département ;

Vu la 'Proposition préalable à l'intervention' réalisée par le Service d'Assistance à l'Archivage en date du 11/10/2017 suite à la visite de diagnostic du 21/09/2017 ;

Vu la délibération en date du 30/11/2017 du Conseil Municipal autorisant le maire à conclure une convention initiale de recours au Service d'Assistance à l'Archivage du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn-et-Garonne et son avenant en date du 20/10/2021 ;

Vu la délibération en date du 20 octobre 2021 autorisant le maire à signer l'Avenant à la convention d'adhésion au service d'archivage du centre de gestion de Tarn-et-Garonne

Vu la délibération en date du 24 Février 2022 du Conseil Municipal autorisant le maire à signer la convention d'adhésion au service d'assistance à l'archivage « phase 2 Suivi de l'archivage et accompagnement » avec le centre de gestion de Tarn et Garonne

Vu la délibération n° 2023-11 en date du 12/04/2023 du conseil d'administration du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn-et-Garonne relative à la réévaluation du tarif journalier du service Assistance à l'archivage

Le Centre de Gestion propose à la commune de signer un avenant afin d'intégrer la réévaluation du tarif journalier du service Assistance à l'archivage.

Monsieur Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la tenue des archives est une obligation légale au titre des articles L 212-6 et suivants du Code du Patrimoine et de l'article R 1421-9 du Code

General des Collectivités Territoriales, qui peut engager la responsabilité de l'autorité territoriale en cas de faute constatée

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer l'avenant à la convention déjà en cours et demande de l'autoriser à signer les autres avenants éventuels.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTÉ :** l'avenant proposé par le Centre de Gestion
- **AUTORISE :** Monsieur le Maire à signer l'avenant présenté et les avenants éventuels à la convention d'adhésion au service d'assistance à l'archivage du centre de gestion de la fonction publique territorial de Tarn et Garonne.
- **CHARGE :** Monsieur le Maire ou son représentant, en son absence, à procéder à toutes les démarches et formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

  
Le Maire,  
François LE MOING